

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

XII. — Instruments de précision, électricité.

N° 532.804

2. — APPAREILS DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE, OPTIQUE, ACOUSTIQUE.

Film composé de vues cinématographiques diverses et appareil pour sa vision directe et éventuellement pour sa projection.

Société : PATHÉ CINÉMA (ANCIENS ÉTABLISSEMENTS PATHÉ FRÈRES) résidant en France (Seine).

Demandé le 25 mars 1921, à 15^h 30^m, à Paris.

Délivré le 23 novembre 1921. — Publié le 13 février 1922.

(Demande de brevet déposée en Italie le 9 mai 1919. — Déclaration du déposant.)

Cette invention a pour objet un film composé de vues cinématographiques diverses appartenant ou non à un même sujet ainsi qu'un appareil utilisable pour la vision directe du dit film et éventuellement pour sa projection.

Aux dessins annexés, donnés à titre d'exemple :

Les fig. 1, 3 et 5 montrent en vue de face trois modes de réalisation du film composé objet de l'invention.

Les fig. 2 et 4 sont des vues de côté schématiques des films représentés aux fig. 1 et 3, respectivement.

La fig. 6 est une coupe verticale suivant A-A, fig. 7, d'un appareil permettant la vision du dit film composé et éventuellement sa projection.

La fig. 7 en est une coupe perpendiculaire à la fig. 6.

La fig. 8 en est une vue de face.

La fig. 9 montre comment l'appareil peut être utilisé pour la projection.

La fig. 10 est une coupe analogue à la fig. 7 montrant une construction modifiée.

La fig. 11 est une coupe correspondante suivant B-B, fig. 10.

La fig. 12 montre une autre construction modifiée.

La fig. 13 est une coupe suivant C-C, fig. 12. Les fig. 14 et 15 montrent d'autres modes de réalisation du film composé.

Le film objet de l'invention est réalisé par assemblage successif de vues cinématographiques diverses appartenant, ou non, à un même sujet et séparées éventuellement par des titres explicatifs du sujet représenté par chaque vue ou série de vues. Ce film peut se trouver ainsi composé de vues n'ayant entre elles aucune corrélation définie, de même qu'il peut se trouver composé de vues ayant entre elles une certaine corrélation; par exemple, ces vues peuvent illustrer les points principaux d'un sujet ou scène cinématographiques et en donner par conséquent une sorte d'abrégé. L'assemblage de ces vues peut être réalisé soit directement, par collage des bords légèrement superposés de deux vues successives, soit directement à l'aide d'organes de support auxquels les vues sont collées ou fixées d'une manière quelconque. Bien que, pour la fabrication du dit film composé, on utilise principalement les nombreux déchets obtenus dans les fabriques de films cinématographiques lors de l'assemblage des diverses scènes qui constituent une action ou un sujet unique, il est évident qu'on peut utiliser aussi les films

Prix du fascicule : 1 franc.

usuels en séparant les vues dont elles sont composées et en les assemblant à nouveau entre elles d'une manière quelconque pour former plusieurs films composés.

5 Comme on le voit aux fig. 1 à 5, le film composé 1 est constitué par l'assemblage de plusieurs vues cinématographiques diverses *a, b, c, d*, etc. Cet assemblage peut être réalisé par exemple par collage des vues sur deux
10 rubans latéraux 2 en celluloid ou autre matière convenable, comme montré à la fig. 1; ou bien par collage direct des diverses vues les unes à la suite des autres, grâce à leur légère superposition comme montré à la fig. 2.
15 Même avec le mode d'assemblage de la fig. 1, on peut superposer légèrement les diverses vues dans le but d'éviter éventuellement au repliement brusque des rubans latéraux 2 à l'endroit de la ligne de jonction entre deux
20 vues successives, ce qui pourrait produire des ruptures. L'assemblage peut être opéré aussi en enfilant des ficelles 3 au travers des perforations 4 des différentes vues, comme montré à la fig. 5, ces ficelles étant en outre collées
25 ou non aux vues. L'assemblage peut être réalisé aussi à l'aide d'agrafes métalliques insérées dans les perforations adjacentes de deux vues successives, ou bien de toute autre manière. Le film, qui peut être constitué d'un nombre
30 quelconque de vues éventuellement séparées par des titres explicatifs du sujet de chaque vue ou de chaque série de vues, se termine à chacune de ses extrémités par une bande 5 de longueur convenable dont l'extrémité peut
35 être enroulée comme indiqué en 5' de manière à constituer un élément d'attache aux tambours du dispositif pour la vision directe ou la projection comme on va l'expliquer ci-après.

40 On pourra, si on le désire, comme représenté à la fig. 4, enlever les marges des images présentant les perforations, de manière à obtenir un film plus étroit permettant d'utiliser un appareil de plus petites dimensions, et par
45 conséquent moins coûteux, pour l'observation directe ou la projection du film.

50 On pourra aussi, dans le même but, au lieu de raccorder les images bout à bout par leur grand côté, les raccorder bout à bout par leur petit côté, comme indiqué à la fig. 15, la largeur du film obtenu correspondant ainsi au plus petit côté des images. Dans ce cas, les marges des images présentant les perforations

pourront être conservées comme représenté et utilisées pour opérer la jonction des images par collage ou agrafage. Elles pourraient aussi
55 être supprimées, la jonction des images s'effectuant en superposant légèrement les bords jointifs des images et en les reliant par collage ou agrafage, ou en les collant sur une bande, pleine transparente ou translucide. Bien en-
60 tendu, pour observer ou projeter les images d'un film ainsi établi, il faudra donner à l'appareil une position telle que le petit côté des images soit vertical, de façon que les images se présentent normalement. 65

Le dispositif pour la vision directe du film composé, ci-dessus décrit, est constitué (fig. 6 à 8) par une boîte oblongue 6, préférablement en tôle métallique fermée par le couvercle amovible 26. A l'intérieur de la boîte,
70 vers ses extrémités, sont disposés deux tambours 7 pouvant tourner sur les arbres parallèles creux 8 solidaires du fond de la boîte. Chaque tambour 7 présente dans sa périphérie une fente 27 à laquelle correspond une en-
75 coche 28 pratiquée dans l'un des fonds du tambour. A travers la fente 27, on introduit dans l'encoche 28 l'extrémité 5 du film composé et la portion enroulée 5'. Celle-ci en s'appuyant de l'intérieur contre la paroi péri-
80 phérique du tambour assure l'ancrage du film sur le tambour. Le film 1 ancré ainsi à ses extrémités sur les deux tambours 7 se déroule à proximité de la paroi postérieure de la boîte, où est prévue la fenêtre 29. Dans la paroi
85 opposée de la boîte 6, vis-à-vis de la fenêtre 29, est disposée, en face d'un trou 30 de la boîte, une lentille convergente 9 de longueur focale convenable pour permettre l'observation directe des vues du film, cette lentille étant fixée
90 à la dite paroi, de toute manière convenable, par exemple, à l'aide de languettes 10.

On fait tourner les tambours 7 à l'aide de boutons 11 dont les axes 12 passent librement à travers des trous convenables du cou-
95 vercle 26 et pénètrent dans les axes creux correspondants 8. Un coude 31, dont chaque arbre 12 est muni, s'enfile dans l'un d'une série de trous 32 pratiqués dans la paroi antérieure de chaque tambour en assurant ainsi
100 l'accouplement entre le tambour et le bouton de commande correspondant.

Une fois le film 1 monté dans l'appareil ci-dessus décrit, comme représenté à la fig. 7;

et le couvercle 26 de la boîte mis en place, on ayant soin que les coudes 31 des arbres 12 pénètrent dans les trous 32, on peut, en manœuvrant l'un ou l'autre des boutons 11 dans le sens indiqué par les flèches, dérouler le film 1 dans un sens ou dans l'autre et observer ainsi à travers la lentille 9 les diverses vues viennent se présenter devant la fenêtre 29.

10 L'entraînement du film peut s'opérer aussi à l'aide d'un seul bouton de commande comme montré dans les variantes des fig. 10 à 13. Suivant les fig. 10 et 11, le bouton 11 est solidaire de la roue dentée centrale 17 qui 15 engrène avec les roues dentées latérales 18 tournant sur les petits axes 33 et munies des tiges ou doigts 34 destinés à pénétrer dans l'un des trous 28 des tambours 7 pour les commander.

20 Suivant la disposition des fig. 12 et 13, le bouton 11 est solidaire de la poulie à gorge 19 qui, à l'aide de la courroie élastique 22 mise éventuellement en tension par les galets tendeurs 21, fait tourner l'autre poulie 20 montée 25 sur l'axe 35. Les poulies 19, 20 sont munies des doigts 34 destinés à pénétrer dans l'un des trous 28 des tambours 7. Suivant ces deux dispositions en tournant, le bouton 11 dans un sens ou dans l'autre, le film est entraîné lui-même dans un sens ou dans l'autre. 30

L'appareil ci-dessus décrit peut servir aussi bien pour la projection des vues du film. Dans ce but, l'appareil peut être fixé (fig. 9) de toute manière convenable sur un support fixe 35 13. Du côté de la fenêtre 29, on dispose une source lumineuse 14, constituée par exemple par une lampe électrique disposée à l'intérieur d'une enveloppe 15 de forme quelconque, tandis que, du côté de la lentille 9, fonctionnant comme objectif de projection on dispose, à une distance convenable, un écran 40 16 sur lequel va se former l'image de la vue encadrée par la fenêtre 29. En entraînant le film dans l'un ou l'autre sens on peut réaliser 45 ainsi successivement la projection de toutes les vues constituant le film.

Il est évident d'ailleurs que la présente invention n'est nullement limitée aux dispositions précises décrites et représentées, mais 50 que, sans s'écarter de son principe, elle pourra subir toutes les variantes que les exigences ou les circonstances de la pratique

pourraient faire juger nécessaires ou avantageuses.

RÉSUMÉ.

55

L'invention comprend :

1° Un film composé remarquable notamment par les caractéristiques suivantes considérées séparément ou en combinaison :

a) Il est constitué par un nombre quelconque d'images cinématographiques séparées 60 appartenant ou non à un même sujet, assemblées à la suite les unes des autres d'une manière quelconque par leur grand côté ou leur petit côté et séparées éventuellement par des 65 titres explicatifs du sujet représenté par chaque vue ou série de vues; les marges perforées de ces images pouvant être enlevées si on le désire;

b) L'ensemble desdites vues est terminé à 70 chacune de ses extrémités par une bande munie de moyens d'attache aux tambours d'un dispositif de vision directe ou de projection dudit film, ces moyens consistant éventuellement en un enroulement de l'extrémité de 75 ladite bande;

c) L'assemblage des diverses vues, jointes bout à bout ou légèrement superposées, est réalisé soit par collage de ces vues sur deux 80 rubans latéraux ou sur une bande pleine transparente ou translucide, soit par collage des bords contigus, légèrement superposés, de ces vues soit à l'aide de deux ficelles enfilées à travers les perforations latérales des 85 vues et collées ou non à ces dernières, soit encore par des agrafes métalliques insérées dans les perforations adjacentes des deux vues successives.

2° Un appareil pour la vision directe de films composés, remarquable notamment par 90 les caractéristiques suivantes considérées séparément ou en combinaison :

a) Il comprend deux tambours d'enroulement du film montés à l'intérieur d'une boîte à couvercle amovible munie de moyens simples 95 ou multiples pour faire tourner de l'extérieur lesdits tambours, lesquels fonctionnent l'un comme tambour débiteur et l'autre comme tambour réenrouleur ou *vice versa*, de manière à produire l'encadrement successif de chaque 100 vue du film devant une fenêtre pratiquée dans l'une des parois de la boîte vis-à-vis d'un système optique prévu dans la paroi op-

posée et à travers lequel on peut observer chaque vue;

b) Chaque tambour présente dans sa périphérie une fente et une encoche dans lesquelles on peut introduire l'extrémité d'une bande portée par l'extrémité du film de manière à attacher le film au tambour et à permettre son entraînement par ce dernier;

c) En vue de réaliser la projection du film,

l'appareil est fixé sur un support rigide et combiné à une source lumineuse éclairant la vue encadrée par la fenêtre et à un écran recevant l'image projetée par le système optique.

SOCIÉTÉ PATHÉ CINÉMA
(ANCIENS ÉTABLISSEMENTS PATHÉ FRÈRES).

Par procuration :

LAVOIX et MOSÈS.

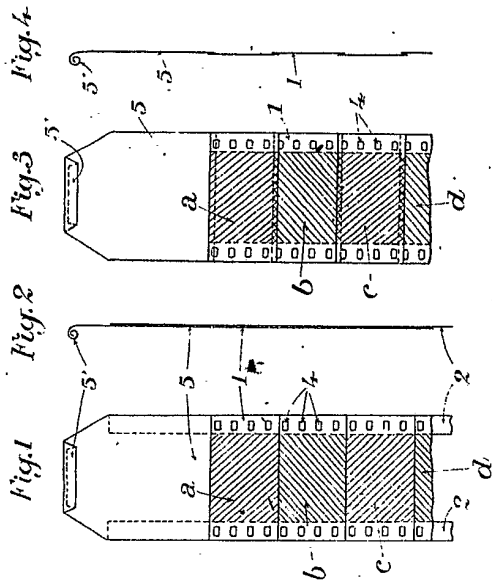
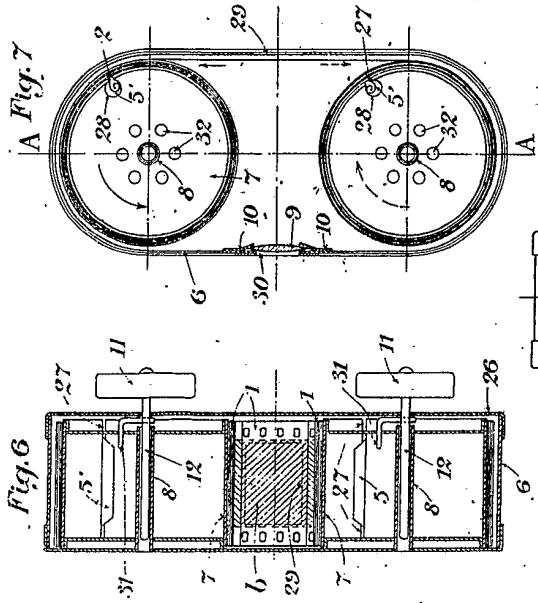
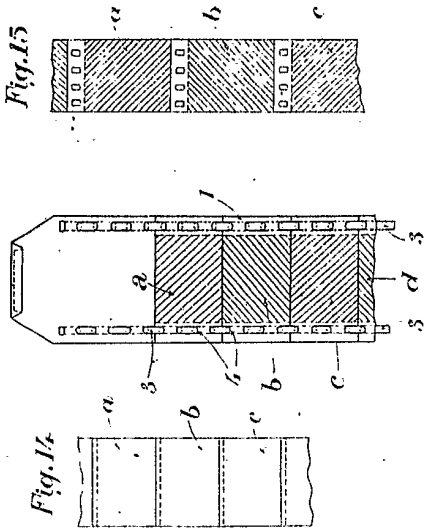


Fig. 5



A Fig. 7

Fig. 6

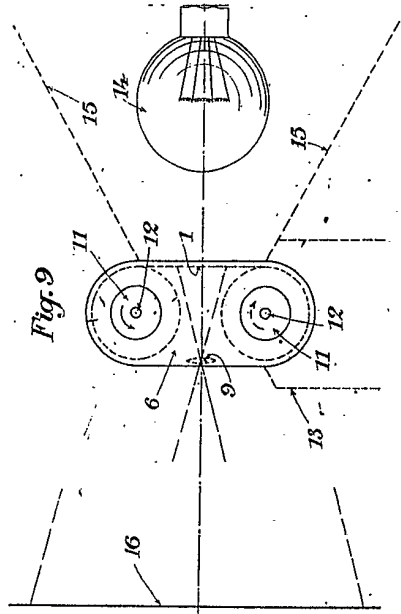


Fig. 9

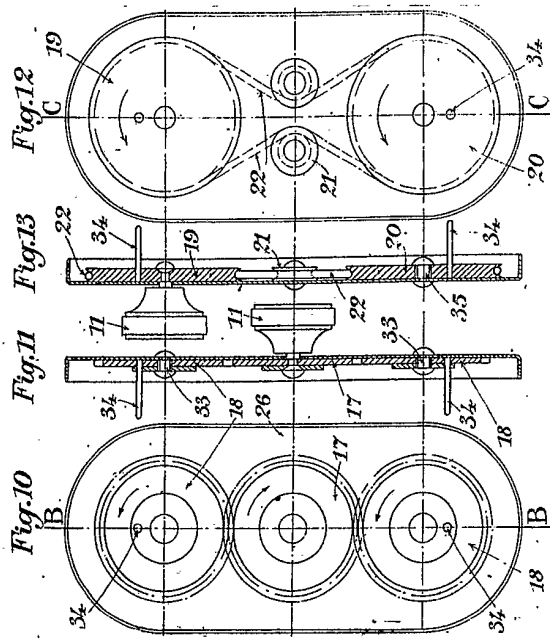


Fig. 10

Fig. 11

Fig. 12

Fig. 13

Fig. 8

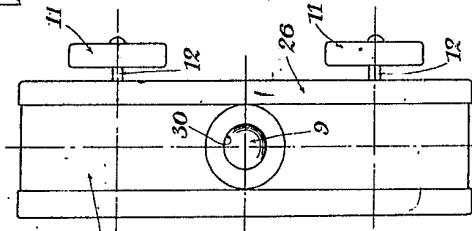


Fig. 15

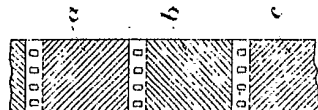
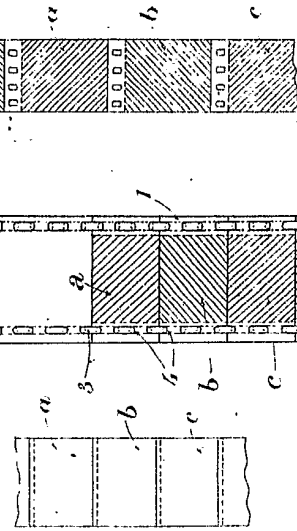


Fig. 14



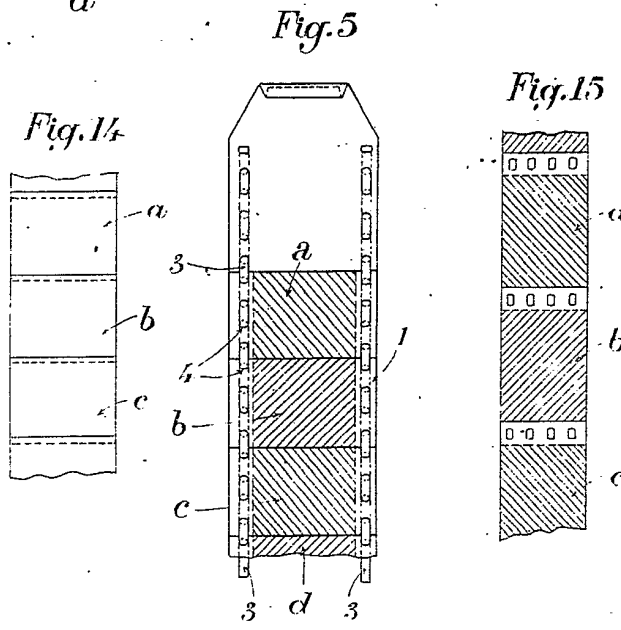
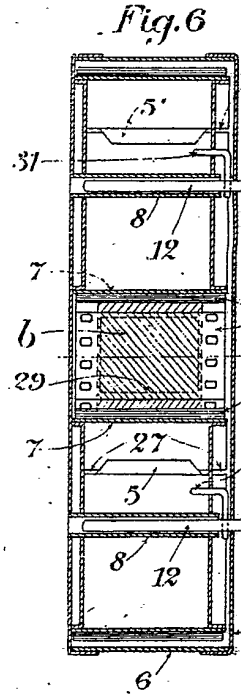
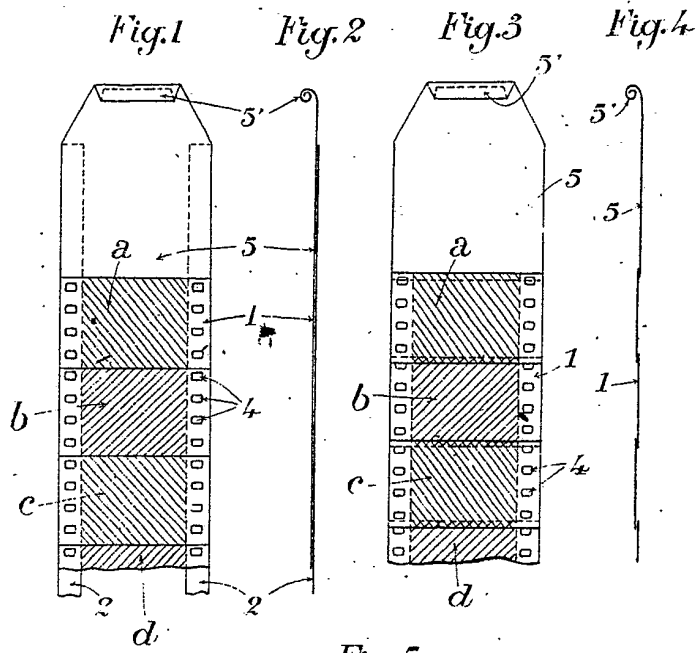


Fig. 6

6

